

LE 16 La lettre des quartiers

RENOUVELLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

Le 16ème arrondissement de Paris est doté de 6 conseils de quartier qui animent des réunions publiques et organisent des événements pour tous afin de dynamiser la vie de quartier. Le conseil de quartier c'est

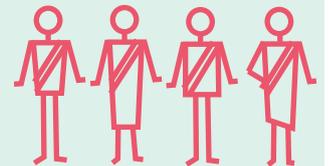
✓ Un lieu d'échange et de discussion ✓ Un lieu d'information ✓ Un lieu de convivialité ✓ Un lieu ouvert à tous



COMPOSITION

COLLEGE ELUS

Le Maire et l'Adjoint chargé du quartier.
6 membres désignés par le conseil d'arrondissement et représentant ses différents groupes politiques.



COLLEGE ASSOCIATIONS

8 membres d'associations locales les représentant dans leur diversité, désignés par le conseil d'arrondissement.



COLLEGE HABITANTS

8 habitants ou personnalités qualifiées qui ont été désignées par tirage au sort par le conseil d'arrondissement.

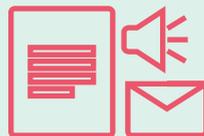


La durée du mandat des membres du conseil de quartier est de 3 ans renouvelable

MISSIONS



Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie.



Les conseillers de quartiers préparent les réunions publiques du conseil et déterminent l'ordre du jour. Ils organisent l'information et le débat à l'échelle du quartier. Ils peuvent mettre en place des commissions thématiques.



Chaque conseil de quartier dispose d'un budget propre. Il est composé d'un budget de fonctionnement d'un montant de 3 305 euros par conseil de quartier et d'un budget d'investissement d'un montant de 8 264 euros par conseil de quartier.



le conseil de quartier est consulté par le Maire sur toute question intéressant le quartier. Il peut également faire toute proposition au Maire et saisir le conseil d'arrondissement pour transmission au Conseil de Paris.

LE BUDGET DES CONSEILS DE QUARTIER

Les conseils de quartier sont dotés des moyens matériels nécessaires à leur bon fonctionnement dans le cadre de la subvention votée par le conseil de Paris et dont ils décident l'affectation.

A QUOI SERT-IL ? MONTANT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	QUELQUES EXEMPLES	
		<p>3 305 €</p> <ul style="list-style-type: none"> Financer des animations (repas, spectacles...) Developper l'information auprès des habitants Assurer le fonctionnement du conseil (photocopies, timbres, sécurité..) 	<p>8 264 €</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer un aménagement d'amélioration durable de la qualité de vie dans le quartier Solliciter l'acquisition de mobilier urbain 	<p>Achat de structure d'éveil halte garderie Chaillot Achat d'éléments de cuisines crèche Lauriston Structures de motricité crèche du Trocadéro → <i>Investissement</i></p> <p>Salle de sciences à l'école La Fontaine Tracés sportifs dans plusieurs cours d'école Installation de tableaux numériques → <i>Investissement</i></p> <p>Installation d'agrès sportifs à Dauphine Animation «sport en plein air» Ring de boxe gymnase des Bauches → <i>Investissement</i></p> <p>Installation de jeux square Debussy Rénovation de l'aire de jeux Parc Sainte Périne Mini Foot square Thomas Jefferson → <i>Investissement</i></p> <p>Ciné- club d'Auteuil Sud Cinéma en plein air au jardin du Ranelagh Troc livres au jardin du Ranelagh → <i>Fonctionnement</i></p> <p>Vide grenier au parc Sainte Périne Chasse aux oeufs Parc de Passy Animation de Noël à Muette et Auteuil Nord → <i>Fonctionnement</i></p>

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PROJET



En novembre, les conseillers de quartier seront renouvelés.

Si vous souhaitez devenir conseiller de quartier et vous investir dans la vie locale, c'est le moment !

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX CONSEILS DE QUARTIER DU 16^E ARRONDISSEMENT

NOM

PRENOM.....

ADRESSE.....
.....

MAIL.....

N°TELEPHONE.....

QUARTIER

AUTEUIL NORD AUTEUIL SUD
 MUETTE NORD MUETTE SUD
 DAUPHINE CHAILLOT

COLLEGE

ASSOCIATIONS

HABITANTS

MOTIVATIONS
(Pourquoi voulez-vous devenir conseiller de quartier?)

COMPÉTENCES
(Que pouvez-vous apporter au conseil de quartier?)

Formulaire à compléter et à renvoyer au bureau des conseils de quartier **avant le jeudi 12 octobre 2017**

- par voie postale : Mairie du 16e - 71 avenue Henri Martin 75116 Paris
- par e-mail : conseilsdequartier16@paris.fr
- Inscription en ligne sur le site de la mairie : www.mairie16.paris.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ✓ être âgé de dix-huit ans au moins
- ✓ habiter ou exercer une activité dans le quartier
- ✓ ne pas avoir d'inscription au casier judiciaire entraînant une privation des droits civiques.